**Description détaillée de l’image : Le Chèque-Vacances, un modèle économique vertueux**

Le Chèque-Vacances, un modèle économique vertueux.

L’ANCV met en place le Chèque-Vacances en collaboration avec les CSE et assimilés, et les employeurs (-50 salariés). L’ANCV prélève alors 1% de commission (à l’émission).

Les CSE et assimilés, et les employeurs (-50 salariés) distribuent le Chèque-Vacances aux salariés, agents publics et travailleurs indépendants.

Les salariés, agents publics et travailleurs indépendants utilisent le Chèque-Vacances auprès des professionnels du tourisme et des loisirs.

Les professionnels du tourisme et des loisirs se font rembourser le Chèque-Vacances auprès de l’ANCV. L’ANCV prélève alors 2.5% de commission (au remboursement).

Les excédents générés par l’ANCV sont utilisés pour financer l’aide au départ en vacances des publics fragiles.